



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 mars 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_014 : Acte de cession à l'euro symbolique - Parties d'équipements communs de l'opération du Hameau du Laca

L'objet de cette délibération est d'approuver le projet d'acte de cession d'une partie des équipements communs de l'opération du Hameau du Laca détenus par la société European Homes Promotion 2 en faveur de la commune de Champagnier.

Représentées par les parcelles B 1876, B 1893 et B 1905, il s'agit d'opérer l'acquisition à l'euro symbolique de la placette qui se situe devant les locaux commerciaux, des divers cheminements et des accès piétons qui desservent les bâtiments collectifs, ainsi que l'aire de jeux pour les enfants située entre les deux bâtiments collectifs.

Parcelles de terrain nu figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1876	Sauzel	00 ha 04 a 18 ca
B	1893	Sauzel	00 ha 03 a 85 ca
B	1905	Sauzel	00 ha 18 a 81 ca

Cette cession à l'euro symbolique qui constitue un tènement qui dessert la première partie de l'opération est permise par l'article 11 du cahier des charges de l'opération (cf. annexe).

Pour rappel, la commune de Champagnier a fait l'acquisition le 24 juillet 2023 de grès à grès de trois lots commerciaux auprès de la société European Homes 2. Deux de ces lots (« services 2 » et « commerces 2 ») avait préalablement été identifiés par la commune pour accueillir la nouvelle localisation de la bibliothèque municipale sur une surface globale de 115,83 m² et un autre (« commerces 3 ») pour accueillir des professions libérales de santé sur 76,64 m².

Vu le permis de construire n° PC 038 068 18 20014 délivré le 9 juillet 2018 et dont l'attestation de non contestation de la conformité a été délivrée le 9 mai 2023 ;

Vu le projet d'acte de cession définitif annexé à la présente délibération, établi par l'étude notariale « Chaîne & Associés Notaires » à Lyon et qui acte la cession à l'euro symbolique des trois parcelles susvisées ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'acte de cession définitif et l'acquisition des trois parcelles susmentionnées à l'euro symbolique ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer devant notaire l'acte de vente définitif et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 02 AVR. 2024
Publié le : 02 AVR. 2024